**Université d’Oum El Bouaghi**

**Faculté sciences de la terre et de l’architecture**

**Département d’architecture**

**Examen N2**

**1ere Année Master**

**Module : Histoire de l’architecture en Algérie**

**Question :**

Q1 : Quels ont été les principaux problèmes structurels rencontrés dans la réalisation des bâtiments en Algérie après l’indépendance (4 points). Quelles solutions ont été préconisées pour remédier à ces problèmes structurels, et dans quelle mesure ont-elles permis d’améliorer la qualité constructive et la durabilité du bâti ? (10 points)

Q2 : Quelles actions de sauvegarde et de protection des biens patrimoniaux ont été mises en œuvre dans le cadre de la loi 98-04 en Algérie (8points)

Q3 : Expliquez le plan permanent de sauvegarde (PPMVSS) (2 points)

**Université d’Oum El Bouaghi**

**Faculté sciences de la terre et de l’architecture**

**Département d’architecture**

**Corrigé type de l'examen N2**

**1ere Année Master**

**Module : Histoire de l’architecture en Algérie**

**Corrigé type :**

**R1 :**

-Déficiences de conception des équipes du Plan

-Déficiences techniques et matérielles des entreprises publiques en charge de leur réalisation qui, de surcroit, ne disposent pas des ressources humaines nécessaires. - Approvisionnement insuffisant des chantiers en matériaux de construction. - Fluctuations des budgets en fonction des recettes en hydrocarbures, avec un ralentissement très fort en 1986 qui accentue la crise extrêmement aiguë du logement.

**Les solutions préconisées pour remédier à ces problèmes structurels**,

**1-** L’auto-construction, encouragée pour faire face à la demande.

-La réalisation de programmes publics par des opérateurs prives à partir de 1980.-La construction de 250,000 logements par le plan quinquennal (1980 85) puis 68,000 pour le plan quinquennal (1985- 89). -Le rapport quantité / qualité en termes de réalisation demeure insuffisant.

**2-** Des plans d’urbanisme commencent à être mis en place mais ils ne règlent pas la question de la gestion du foncier et de la maitrise de l’urbanisation dans un cadre ordonné faute d’application effective.-Sur le plan législatif, les différents intervenants dans le secteur appliquaient la réglementation héritée de l’époque coloniale et reconduite au lendemain de l’indépendance, jusqu’en 1973.-En 1975, un arrêté a préparé le terrain pour entre autres la mise en place des plans directeurs d’urbanisme (PUD) qui ont permis de dépasser le problème de la disponibilité du foncier nécessaire à l’implantation des programmes de constructions.- Les 398 plans directeurs d’urbanisme établis en application de cette réglementation ont préparé le terrain à une plus grande dynamique dans le développement du secteur de l’habitat.

-Le deuxième plan a recours à la mise en place de 275 zones d’habitations des nouvelles urbanisations (ZHUN) sur l’ensemble du territoire comme instrument privilégié de développement des villes. -Avec la réalisation des 275 ZHUN, la dotation des villes en équipements s’est quelque peu améliorée, mais, la qualité de réalisation n’avait pas atteint le niveau escompté. Les ensembles immobiliers se dégradaient rapidement, les plans d’architecture étaient sans imagination et la population faisait face au manque de commodités notamment en matière de transport.

- Les travaux ont été lancés pour l’aménagement de zones industrielles (ZI). A la fin du deuxième plan quadriennal, 73 ZI ont été aménagées sur une superficie totale de 15 000 hectares. Cela a été fait en l’absence de toute politique d’aménagement du territoire.- La plus part du temps, ces zones industrielles étaient situées aux abords des villes, et qui mordaient souvent sur les surfaces qui auraient dû être réservées aux extensions urbaines futures

**3-** Les plans quinquennaux des années 80 ne viennent pas améliorer la situation -Le premier plan quinquennal (1980-1985) a retenu, en matière d’habitat, la réalisation de 450 000 logements : 300 000 unités dans les villes (pour lesquelles 45 milliards DA ont été dégagés) et 150 000 dans les campagnes. A cela s’ajoutent 250 000 unités programmées par des opérateurs privés.- Il a aussi été programmé la réalisation de 300 plans directeurs d’urbanisme, 350 zones provisoires d’urbanisation, 200 ZHUN et 47 zones industrielles

- Avec le début de réalisation du premier plan quinquennal, l’Algérie enregistre le plus violent tremblement de terre depuis l’indépendance. Le 10 octobre 1980, l’axe Al Asnam (Chlef), Ain Defla, Blida Alger était en proie à une violente secousse tellurique qui a provoqué de gros dégâts matériels. Pour faire face aux conséquences de cette catastrophe naturelle, tous les moyens dont disposait le secteur de l’habitat ont été mobilisés dans la reconstruction de la wilaya de Chlef.

**4-**Le deuxième plan quinquennal 1985-1989:- La mise en place du deuxième plan quinquennal a coïncidé avec la crise mondiale qui a touché, à partir de 1986, le secteur des hydrocarbures. L’Algérie entre, alors, dans une période de stagnation économique, conséquence de l’évaporation de ses recettes en devises qui dépendaient quasi-exclusivement des cours du pétrole.

-Les budgets alloués à des différents secteurs d’activité ont été drastiquement réduits.-les investissements des entreprises dans la construction de logements ont chuté.- La persistance de la crise pendant plusieurs années a opéré un changement radical dans le développement du secteur de l’habitat

**R2 :** **Les actions de sauvegarde et de protection des biens patrimoniaux selon la loi 98-04**

**Les solutions ainsi que les opérations qui visent à intervenir sur un patrimoine donné, sont multiples :**

**-La réhabilitation :** La réhabilitation est l’une des techniques de conservation du patrimoine la plus répandues. Elle se définit comme étant l’action d’amélioration sans changement d’usage, elle permet non seulement la conservation du patrimoine bâti, mais aussi son intégration dans la vie quotidienne et son adaptation aux exigences modernes.

**-La restauration :** L’opération qui doit garder un caractère exceptionnel. Elle a pour but de conserver et de révéler les valeurs esthétiques et historiques du monument et se fonde sur le respect de la substance ancienne et de documents authentiques. Elle s'arrête là où commence l'hypothèse.

**-La rénovation :** L’action de remettre à neuf quelque chose. Elle consiste aussi à l’amélioration fonctionnelle, physique ou esthétique d’un bâtiment sans modifier sa vocation. Elle peut être envisagée dans les cas suivants : ϖLavétusté et la mauvaise qualité du bâtiment. ϖL’inadaptation aux normes et aux conditions de vie.

**- La reconversion :** L’opération renvoie à la transformation de l’activité des structures en vue de leurs adaptations à une évolution économique, sociale, ou autre. Elle surgit au moment où l’activité s’arrête, et que les lieux désaffectés se transforment en un espace abandonné

**R3 :**

**LE PLAN PERMANENT DE SAUVEGARDE (PPMVSS) :** Un secteur sauvegardé comporte les ensembles immobiliers urbains ou ruraux tels que les casbahs, médinas, ksour, villages et agglomérations traditionnelles caractérisées par leur dominance de zone d’habitat, et qui par leur homogénéité et leur unité esthétique, présentent un intérêt historique, architectural, artistique ou traditionnel de nature à en justifier la protection, la restauration, la réhabilitation et la mise en valeur. ¬Le plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé, dicte les règles et les servitudes d’utilisation des sols qui doivent comporter l’indication des immeubles qui ne doivent pas faire l’objet de démolition ou de modification ou dont la démolition ou la modification seraient imposées. Il fixe également les conditions architecturales selon lesquelles est assurée la conservation des immeubles et du cadre urbain.